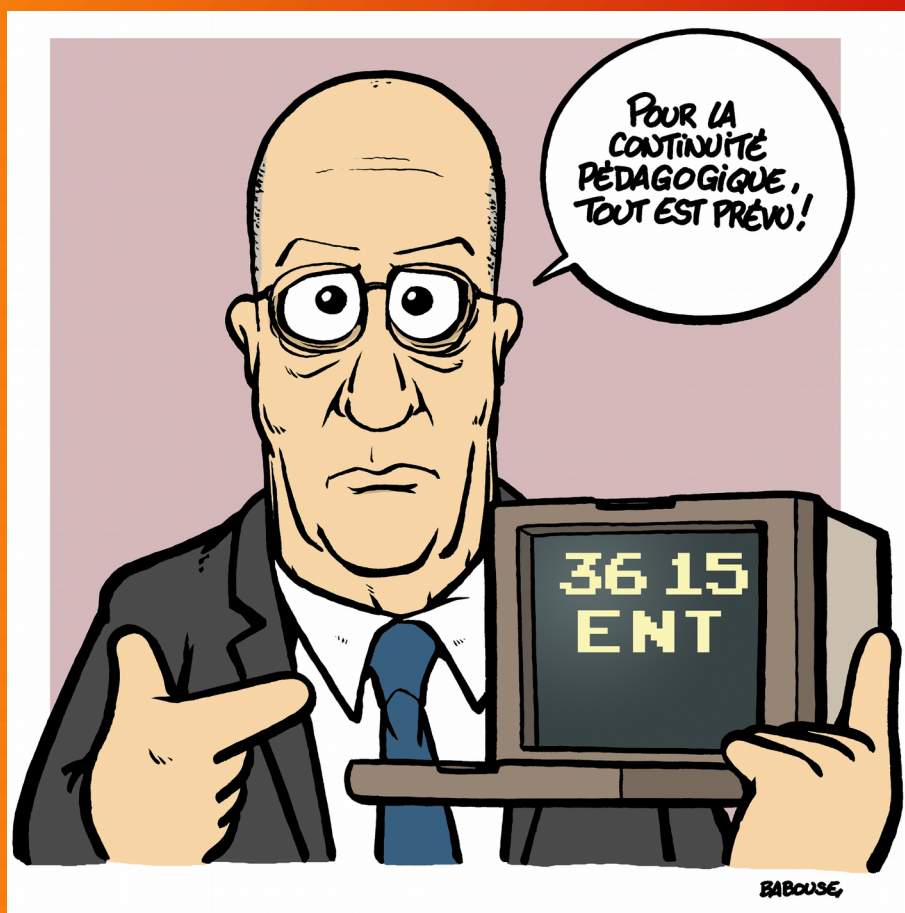


SNES Créteil

L'heβδο

n° 4 – Vendredi 24 avril 2020



- 1** La continuité syndicale
Rentrée le 11 mai : impossible !
Rentrée plus tard, peut-être...
Mais sous conditions !
- 2** DNB 2020 :
quand J.M. Blanquer est
contredit par le ministre de
l'Éducation nationale !
- 3** Commissaires paritaires
du SNES-FSU Créteil :
leur rôle essentiel pendant
le mouvement intra !
- 4** Ce n'est pas parce que
l'on se confine que
l'on cesse de revendiquer !
- 5** Accompagnement du projet
d'orientation en 3^{ème}...
sans les Psy-En ?
- 6** Accueil des enfants
de soignant-es
Collège Parc Frot de Meaux

Vous avez la parole !

Quelques réflexions après l'écoute de l'allocution du président de la République.

La continuité syndicale

RENTREE LE 11 MAI : impossible !

Rentrée plus tard, peut-être... Mais sous conditions !

1 « Déconfinement » a dit le ministre, réouverture progressive des écoles a-t-il ajouté, pas obligatoire a-t-il encore ajouté... Que veut-il dire? Mystère !! Le mercredi 15 avril, devant les sénateurs, J.M. Blanquer a affirmé: " Je consulte, les modalités de reprise seront détaillées par le 1^{er} ministre dans moins de deux semaines". Rencontrant la FSU, d'après le compte-rendu de Benoit Teste, il n'a rien dévoilé, il a interrogé... **Cette impréparation, face à une annonce si lourde de conséquences sanitaires, est incompréhensible ! Quel amateurisme !** À moins que le but inavoué soit d'obtenir une immunité collective afin que les enfants puissent peu à peu se contaminer et contaminer leurs enseignant-e-s et leurs familles ? Rappelons que lors de la première allocution présidentielle, le président avait justifié la fermeture des écoles de la sorte « ... nos enfants et nos plus jeunes, selon les scientifiques toujours, sont celles et ceux qui propagent, semble-t-il, le plus rapidement le virus, même si, pour les enfants, ils n'ont parfois pas de symptômes et, heureusement, ne semblent pas aujourd'hui souffrir de formes aiguës de la maladie. C'est à la fois pour les protéger et pour réduire la dissémination du virus à travers notre territoire ».

Le SNES ne peut accepter une reprise même si elle concernait seulement quelques élèves et quelques professeur-e-s dès le 11 mai. Cela est beaucoup trop tôt vue l'impréparation totale.

En cas de reprise avant les vacances d'été, une rentrée ne sera possible que si nos exigences sanitaires sont respectées. Pour le SNES, la rentrée doit être organisée selon les modalités - non négociables - suivantes :

- des convocations de CHSCT départementaux et académique régulièrement ;
- mise en place obligatoire, dans chaque établissement, d'une réunion d'une CHS locale virtuelle avant la reprise. Puis, des réunions hebdomadaires de la CHS pour des points réguliers vérifieront les possibilités locales d'application des protocoles sanitaires nationaux (tests, masques, gels hydroalcooliques, savons, lingettes papier, désinfection régulière etc.) ; avec rédaction d'un DUER (document unique d'évaluation des risques professionnels).
- un CA virtuel de reprise devra être convoqué le plus tôt possible avec :
 - mise au vote du plan sanitaire présenté par la direction de l'établissement ;
 - vote des nouveaux horaires ;
 - vote des nouvelles modalités de circulation dans l'établissement, afin d'éviter que les personnes ne se croisent, et d'un nouveau règlement intérieur tenant compte des données sanitaire ;
 - vote des choix et dispositifs pédagogiques retenus par les enseignant-es en terme de rescolarisation progressive des élèves (groupes inférieurs à 10).

Toute reprise contre l'avis de la CHS locale et des modalités non acceptées par le CA ne pourra se faire !

Nous ne transigerons pas sur les mesures sanitaires.

Une réunion de pré-rentree virtuelle ou non sera mise en place pour une première rencontre entre adultes. Les enseignant-es, professionnel-les de l'enseignement ne sont ni des gardes d'enfants, ni des animateurs/trices. Ils/elles décideront individuellement, ou en équipe, des formes pédagogiques de cette reprise en petits groupes. Si cette reprise s'avérait possible, il est impératif que les personnels soient munis d'un ordre de mission pour se rendre dans leur établissement. L'ordre de mission doit spécifier les horaires et être signé du chef de service qui est le responsable de la santé et de la sécurité de ses agents, y compris sur un plan pénal (décret 82-453). Par ailleurs nous demandons que les DASEN et Rectorat diffusent rapidement dans les établissements, à l'attention des chefs de service, les démarches détaillées à suivre par les agents demandant une ASA en raison de problème de santé et le protocole à appliquer en présence d'un personnel demandant une ASA car ayant en charge un ou des enfants de moins de 16 ans. L'absence de protocole pour effectuer ces saisies avant les vacances n'était déjà pas acceptable.

Rappel des attributions des CA de l'extrait du code de l'éducation : Article L421-4 Modifié par [LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013-art. 61](#). Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. A ce titre, il exerce notamment les attributions suivantes :

- 1/ Il fixe, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'État, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ;
- 2/ Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre.

Rappel des instances sous forme virtuelle : [l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020](#) adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire[1] a rendu applicables les modalités de [l'ordonnance n° 2014-1329 du 06/11/2014](#) relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial à ces instances. [1] Le Gouvernement a été habilité à recourir à cette ordonnance pour adapter les règles relatives à la tenue des réunions dématérialisées, le recours à la visioconférence ou à la conférence téléphonique par la [loi n° 2020-290 du 23 mars 2020](#) d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

DNB 2020 : quand J.M. Blanquer est contredit par le ministère de l'Éducation nationale !

2 Le 3 avril dernier, Jean-Michel Blanquer a annoncé en conférence de presse que toutes les épreuves terminales du DNB (session 2020) étaient annulées (y compris l'oral). C'est donc l'option du « *contrôle continu* » qui a été retenue, la plus prudente au vu du contexte sanitaire inédit. La première préoccupation du SNES-FSU est la santé des personnels et des élèves. Cependant, nous tenons à alerter nos collègues : **il est impératif que le recours au seul « *contrôle continu* » reste exceptionnel car il génère de profondes inégalités et demeure la pierre angulaire de la disparition d'un cadrage national des examens.**

Par ailleurs, Jean-Michel Blanquer est en totale contradiction avec la foire aux questions éditée par son propre ministère ! Tandis que le ministre se réfère aux notes des élèves dans les disciplines concernées par les épreuves terminales (« *Le DNB sera obtenu à partir des **notes** que l'élève aura eues tout au long de l'année [hors période de confinement - NDLR] dans les disciplines concernées* » : il s'agit donc des moyennes des notes dans les disciplines correspondant aux épreuves terminales), la FAQ ministérielle annonce que les élèves « *seront évalués sur la base du **livret scolaire**, qui représente d'ores et déjà 50% de la note finale du brevet, et qui permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture* ». De fait, la FAQ ministérielle confond le bilan de fin de cycle 4 (censé attester de la maîtrise du socle) avec le LSUN (*Livret Scolaire Unique Numérique*) qui comprend aussi les bilans périodiques et des attestations.

En définitive, qui dit vrai ? Jean-Michel Blanquer qui affirme que ce sont les notes qui seront prises en compte (mais alors, lesquelles ?) ou le/la rédacteur./trice mystère de la FAQ qui évoque le bilan de fin de cycle transversal ? Décidément, on navigue en plein brouillard, rue de Grenelle ! À titre d'exemple, le ministre n'a évoqué ni le DNB pro ni le CFG, encore moins la question cruciale de l'orientation.

La gestion au doigt mouillé de la rue de Grenelle a des conséquences immédiates sur les personnels. Dès le 3 avril, nombre de chef-fes d'établissement parmi les plus zélé-e.s ont cherché à faire pression sur les enseignant-es en leur demandant de transformer toutes leurs notes de troisième en niveaux de compétences (quand on ne leur demande pas l'inverse !).

Le SNES-FSU a demandé que soient éclaircis au plus vite les éléments concernant le « *contrôle continu* » retenu pour l'obtention du DNB. Nous appelons nos collègues à ne rien se laisser imposer et à ne pas céder aux injonctions chronophages qui accroissent la charge de travail quant aux évaluations des trimestres précédents.

Le SNES-FSU est à vos côtés !

■ **Grégory THUIZAT**



Commissaires paritaires du SNES-FSU Créteil : leur rôle essentiel pendant le mouvement intra!

3 Depuis la promulgation de la loi de la Transformation de la fonction publique, les commissions paritaires ne sont plus compétentes en matière de mutations et de mobilités des personnels. Auparavant, le SNES-FSU Créteil, grâce au nombre important de ses commissaires paritaires, était la seule organisation syndicale à être en capacité de vérifier l'ensemble des barèmes des candidat-es formulant une demande de mutation, syndiqué-es ou non, ainsi que les affectations de chacun-es de ces collègues.

Ce travail des commissaires paritaires permettait de garantir à chaque personnel un traitement transparent et égalitaire de sa situation lors de sa demande de mutation.

Si les commissaires paritaires ne siègent désormais plus en groupe de travail ou FPMA concernant ce mouvement des personnels, leur rôle auprès des collègues en est néanmoins renforcé. Plus encore qu'auparavant, chaque collègue étant seul-e face à l'administration, la syndicalisation est essentielle. Les commissaires paritaires du SNES-FSU Créteil informent et accompagnent les collègues à chaque étape du mouvement : conseils sur la formulation des vœux, les démarches administratives, la vérification du barème et d'éventuels recours face aux résultats d'affectation. Plus de 600 participant-es au mouvement ont ainsi pu être renseigné-es au travers de rendez-vous individuels sur la manière de formuler leurs vœux et les commissaires paritaires du SNES Créteil ont d'ores et déjà répondu à plus de 2500 mails de collègues portant sur les mutations intra.

Si le SNES-FSU Créteil intervient régulièrement auprès du rectorat pour débloquent des situations individuelles, il le fait également pour agir sur des questions collectives. Le SNES-FSU Créteil a cette année, compte tenu du contexte sanitaire, demandé à plusieurs reprises et finalement obtenu le report de la fin de la saisie des vœux de mutation, ainsi que l'allongement de la période du renvoi des confirmations de demandes de mutation, ce qui a permis aux nombreux et nombreuses participant.e.s au mouvement d'aborder plus sereinement l'enjeu important des mutations.

Aussi, face aux graves attaques contre notre métier et contre nos conditions de travail, se syndiquer au SNES-FSU est une force, la force d'être accompagné.e dans chaque étape de sa carrière, mais également celle de se donner les moyens d'un syndicalisme de lutte et de conviction.

■ **Ludovic CHAPSAL, Anne RICHARD**

Ce n'est pas parce que l'on se confine que l'on cesse de revendiquer !

4 Depuis le 17 mars, une majorité de la population française est confinée. Pour les personnels de l'Éducation nationale, cela s'est traduit par un enfermement au domicile et la mise en œuvre d'une continuité pédagogique non-préparée, difficile, frustrante à bien des égards. Selon les déclarations du Président, ce confinement devrait durer au moins jusqu'au 11 mai, et peut-être plus loin si l'épidémie ne faiblit pas. C'est la première fois que l'ensemble des Français-es se retrouve dans cette situation, sur une période aussi longue. Aucune étude scientifique ne peut prédire les effets sur les personnes, sur le plan psychique. Certes, les personnels de l'Éducation nationale, à l'exception notable des volontaires qui se sont manifesté.e.s pour aller accueillir les enfants de soignant-es, sont pour le moment moins exposés que d'autres au COVID-19. Cependant, ils subissent aussi l'angoisse générale qui se diffuse dans la population, connaissent des proches atteints, et vont sans doute se confronter à la maladie et à sa diffusion lorsque les établissements scolaires rouvriront, bien

avant la mise au point des vaccins. Pour porter la parole de nos collègues, les syndicats ont un rôle central, du fait de leur représentativité. Dès le début de la crise, le SNES-FSU, au ministère, comme au Rectorat et dans les départements, a porté les revendications des personnels.

Au moment de la reprise, les sections syndicales pourront se saisir des CHS pour exprimer ce vécu, mais aussi pour porter les revendications des personnels sur la sécurité sanitaire. Nous sommes intéressé-es par tous les témoignages des syndiqué.e.s sur la crise, le confinement, la continuité pédagogique et la reprise.

C'est ainsi que nous pouvons au mieux vous représenter et vous défendre, et porter toujours votre parole et vos revendications.

■ **Mathieu LOGOTHETIS**

Accompagnement du projet d'orientation en 3^{ème} ... sans les Psy-EN ?

5 Le MEN, dans sa communication de crise Covid 19, persiste à nier le rôle des Psy-EN dans l'accompagnement à l'orientation des élèves et de leurs familles. Dès le début de sa parution et dans toutes ses mises à jour, ni les Psy-EN, ni les DCIO ni les CIO n'y figurent. Pire encore la fiche « Coronavirus, quel accompagnement pour le projet d'orientation après la troisième » ne mentionne que le/la professeur-e principal-e et l'établissement comme seul-es interlocuteurs/trices ! Le ministère les croit-ils/elles parti-es ramasser les fraises ?

Ce n'est pourtant pas le vécu des Psy-EN et de leur DCIO qui, depuis le début du confinement, s'efforcent de remplir leurs missions pour assurer au mieux la réponse aux demandes des familles et des jeunes, apporter leur aide dans l'élaboration des projets et la préparation des opérations d'orientation. Malgré l'inexistence de moyens institutionnels de communication, ces personnels gardent le lien avec les élèves et avec les professeurs pour assurer le suivi des situations difficiles et proposer une aide particulière aux élèves les plus fragiles avec leur propre matériel et forfaits.

Finalisation des dossiers de l'enseignement adapté pour les CDOEA (fin mars), validation des projets motivés de Terminale (début avril), suivi des élèves en risque de décrochage, aide aux 3^{ème} et aux 2^{nde} pour les choix de filières et de spécialités, réponses aux familles sur les modalités de déroulement des examens ou problèmes liés au confinement des adolescent-es, les Psy-EN et les CIO sont fortement mobilisé-es.

Alors que l'on sait combien la mise en place des enseignements à distance mobilise et épuise les enseignant-es, l'Éducation nationale fait comme si l'accompagnement des élèves pour leur orientation et le soutien des familles allaient de soi et ne nécessitaient aucun apport spécifique des Psy-EN. Enfermé dans sa volonté idéologique de transfert des missions d'orientation aux enseignant-es, le ministre ne voit-il pas que le service public tient grâce à l'engagement de tous ses personnels, dont les Psy-EN et les DCIO ? Que l'orientation n'est pas qu'une affaire d'information numérique et d'ajustement de profils grâce à l'intelligence artificielle ?

En ignorant nos services et nos métiers, c'est toute la chaîne des services d'information et d'orientation qu'il dédaigne mais aussi le soutien que peuvent exercer des psychologues en ce contexte bien particulier. Il serait temps que le ministère cesse de mépriser celles et ceux qui défendent le service public d'orientation de l'Éducation nationale et s'engage pour que tous les élèves, tous les étudiant.e.s puissent trouver des perspectives d'avenir ambitieuses et aient les moyens de les réaliser !

■ **Christine JARRIGE**

Accueil des enfants de soignant-es : Collège Parc Frot de Meaux



6 Cet établissement est l'un des 6 collèges qui accueillent les enfants de soignant-es et autres professions indispensables (gendarmes, pompiers, infirmières, aide soignantes...) en Seine-et-Marne (3 dans le nord, dont Mme Lafayette à Coulommiers et Madeleine Renaud à Serris, et le collège international de Fontainebleau, Elsa Triolet au Mée sur Seine et Curie à Provins dans le sud). L'établissement reçoit entre 10 et 20 enfants par jour, en s'adaptant aux horaires des parents (dès 6h45 ou 7h00 le matin, et parfois jusqu'à 21h30). L'accueil est assuré par des intervenant-es

volontaires, majoritairement des enseignant-es (beaucoup de gens se sont portés volontaires, et tous n'ont pas été mis à contribution pour le moment). Un roulement est organisé, avec un-e surveillant-e de l'établissement chaque jour et un-e cuisinier-e qui prépare les déjeuners offerts par le département, mais aussi des personnels d'entretien pour les désinfections. Deux salles de classe sont utilisées et désinfectées 3 fois par jour. Il s'agit de très grandes salles de technologie équipées d'ordinateurs dans lesquelles on met en moyenne 8 enfants. Pas d'accueil de nuit pour l'instant, mais il est prévu. Ce sont des surveillant-es de l'internat de Coubertin qui le prendraient en charge. Des lits ont été installés dans une salle et des kits de toilette jetables fournis. Par contre, les masques promis par l'EN et le département ne sont arrivés qu'au cours de la deuxième semaine des vacances. L'établissement a été dépanné par le centre d'accueil pour myopathes voisin (dont il scolarise habituellement une dizaine de patient-es) qui leur a fourni quelques masques, et par une pharmacie de Meaux qui a fabriqué pour eux de la lotion hydroalcoolique.

■ **Marie OCANA**



Vous avez la parole !



*Quelques réflexions après l'écoute de l'allocution
du président de la République.*

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je ne suis ni économiste, ni médecin, ni épidémiologiste. Première remarque, notons le cynisme du choix de l'heure, 20h02 pour pouvoir applaudir les personnels soignants et assimilés qui il y a peu encore recevaient les coups les plus violents, aussi bien avec les coupes sombres dans les moyens de santé, fermetures de postes, de lits, de services entiers qu'avec les matraques, LBD et grenades lorsqu'ils revendiquaient. Le langage était empathique et contrit, les termes et la forme préconisés par le MEDEF n'ont pas été repris mais pas non plus reniés ou démentis. Au nom des justifications sanitaires et des souffrances endurées par les Français des mesures ont été annoncées mais peu ou pas expliquées et détaillées. Le poids de l'économie et de la reprise de la production y pèsent cependant visiblement autant sinon plus. Les écoles, collèges et lycées vont rouvrir sans que les enseignant-es aient été le moins du monde associé-es à la réflexion sur les moyens et la méthode. Mais les parents étant débarrassés de leurs enfants pourront retourner au travail et n'auront plus à gérer « l'école à la maison » qui est au bord de l'explosion. Les entreprises, ateliers, chantiers, bureaux, lieux commerciaux ou de services pourront reprendre leurs activités alors que les mesures de distanciation ne pourront souvent pas y être mises en application. Pour s'y rendre, les travailleurs devront pour beaucoup utiliser les transports en commun alors que même si tous ne prennent pas le RER B ou la ligne 13, il n'y aura pas besoin d'application sur smartphone pour savoir qu'ils y croiseront obligatoirement le virus y compris en voie de disparition. En revanche pour les repas, le restaurant resterait un lieu dangereux qu'il faut donc maintenir fermé (à l'exception des restaurants d'entreprises et des cantines scolaires?). Pour revenir sur l'enseignement, les facultés (quid de toutes les autres formes d'enseignement supérieur?) resteront fermées; pourquoi ? Les études des étudiant-es sont moins un problème que celles des plus jeunes? Ça leur laissera sans doute du temps pour descendre dans la rue, pas pour manifester, ça reste interdit mais pour mendier ou aller à la cueillette des fraises pour subvenir à leurs besoins, Quant aux vieux (c'est volontairement que je n'utilise pas le terme politiquement plus correct de « seniors ») et aux malades chroniques, on ne peut qu'applaudir à leur maintien en confinement. Les justifications sanitaires et la prise en compte des « plus fragiles » sont plus que louables et évitent de trop se pencher sur des vérités qui commencent à apparaître de plus en plus ouvertement (*). Pour ceux qui vivent à domicile, comment maintenir un confinement efficace et utile avec les dérogations actuelles alors que les rues seront remplies de tous ceux et toutes celles qui y seront obligé-e-s, travailleurs salariés, indépendants, tout comme leurs enfants. Pour ceux et celles qui vivent avec des personnes qui ne seront plus confinées, quel sera le sens d'un confinement en compagnie de gens qui passeront les 2/3 de leur vie à l'extérieur ? Pour ceux et celles qui vivent dans la solitude pourront-ils, pourront-elles toujours sortir pour subvenir aux besoins essentiels ou faudra-t-il passer par des interventions extérieures ? Quand on connaît la situation des organismes d'aide à domicile, en général et actuellement encore plus, il y a de quoi être très inquiet. Pour les maisons de retraite, un premier éclairage avec l'interview de Castaner à l'instant (14 avril) sur France Inter, il est déjà possible et il faudra développer (sous conditions de faisabilité) la possibilité pour un proche d'assister une personne en fin de vie ! Avec la baisse du nombre de pensionnaires, la baisse du rendement de l'or gris va finir par obliger des investisseurs à se désengager ! On commence à beaucoup parler et réfléchir sur « l'Après » mais le « Pendant » offre déjà beaucoup de sujets de réflexion !

** Petit ajout quatre jours plus tard : le confinement de ces catégories se fera « sous leur responsabilité », ce qui évite de se pencher sur le vrai problème de la recherche de solutions humaines et permettra de rejeter la responsabilité des problèmes et des morts sur les intéressé-es.*

Michel ROBERT (retraité)